

COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

N° 9/2.06 - Direction de police et des transports

Objet : Organisation du Service incendie et secours de la communauté urbaine morgienne (SISCUM)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La convention du SISCUM date de sept ans. Après consultation des instances responsables, il a été décidé de mettre en place une nouvelle structure opérationnelle qui prenne en compte la nouvelle organisation des sapeurs-pompiers vaudois, selon le concept SDIS Evolution de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA). Un manque d'effectif dans certaines compagnies, une efficacité diminuée ainsi que diverses constatations faites dans le cadre de notre fonctionnement ont été le déclencheur de notre réflexion.

Jusqu'au 31 décembre 2005, nous avions un Etat-major et 4 compagnies réparties dans les communes de Morges, Préverenges, Tolochenaz, Echichens-Monnaz. Pour former le Détachement de premiers secours (DPS), les intervenants étaient sélectionnés, selon leur compétence, dans les 4 compagnies.

Au 1^{er} janvier 2006, sous la responsabilité du commandant du SISCUM, un nouvel organigramme a été mis en place, avec un cahier des tâches pour chaque fonction.

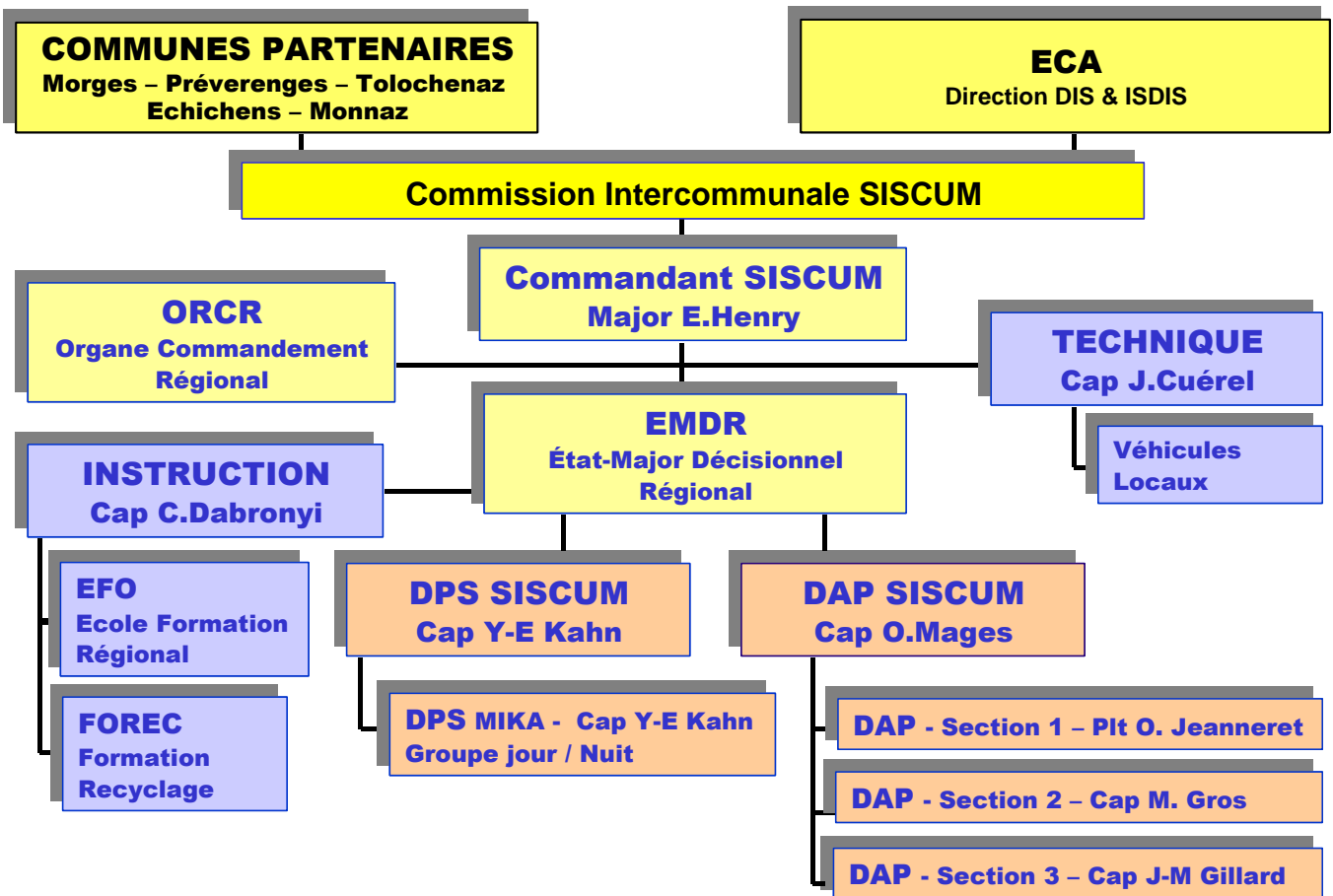
Les principaux changements sont la dissolution de toutes les compagnies pour la création d'un Détachement d'appui (DAP) formé de 3 sections, la création d'un Détachement de premiers secours (DPS) et d'une Ecole de formation régionale des recrues (EFO). Une meilleure gestion des effectifs ainsi qu'une entité physique DPS permettront d'être encore plus performant dans les interventions.

Le DPS est formé d'intervenants venant des 5 communes. Il est mobilisé à la caserne principale, avenue de Marcelin 2 à Morges. Il intervient sur les 33 communes de son secteur d'intervention.

Le DAP est composé de 3 sections formées des sapeurs-pompiers (non DPS) des 5 communes de la convention SISCUM. La section 1 est encasernée à Tolochenaz, la section 2 à Echichens et la section 3 à Préverenges.

Les sections interviennent en premiers secours lors d'inondations dans les communes de Préverenges, Tolochenaz, Echichens et Monnaz. Elles sont à même d'intervenir en renfort ponctuel sur les 33 communes du secteur DPS. Elles effectuent les diverses gardes demandées par les communes de la convention du SISCUM et doivent être à même de fournir de nouveaux intervenants pour le DPS.

SISCUM - Organigramme 2006



Effectif au 1^{er} janvier 2006
131 sapeurs-pompiers

L'EFO est composée de recrues du SISCUM. D'autres services défense incendie et secours (SDIS) du secteur d'intervention du DPS peuvent demander à ce que leurs recrues suivent cette formation, moyennant une participation financière.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 janvier 2006.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella